



République Française  
Département de la Moselle

## ARRETE 2023-21

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-9,

Vu la délibération n° 7 du Conseil de Communauté en date du 9 juillet 2020 portant désignation de M. Michel PAQUET à la Présidence de la Communauté de Communes,

Vu la délibération n° 10 du Conseil de Communauté en date du 9 juillet 2020 portant désignation de M. Michel HERGAT en tant que 4<sup>e</sup> Vice-Président,

Vu l'arrêté n° 2020-12 du 10 juillet 2020 portant délégation de fonction à M. Michel HERGAT dans le domaine du « Développement économique », pour la durée du mandat ou jusqu'à révocation.

## ARRETE

### Article 1 :

Délégation de signature est donnée à M. Michel HERGAT, Vice-Président en charge du « Développement économique », en vue de la signature officielle de la convention Pôle entrepreneuriat avec l'association Alexis Grand Est.

### Article 2 :

Ampliation du présent arrêté

- sera adressée à :
- Monsieur le Sous-Préfet de Thionville ;
- Notifié à l'intéressé

Fait à Cattenom, le 24 octobre 2023

Le Président,  
Michel PAQUET

Notifié à l'intéressé le 26/10/2023



ARRÊTÉS / Publication sur le site de la CCCE le 05 AOUT 2024